

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 20 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 20 décembre, a examiné un avant-projet de loi du pays ; adopté 34 arrêtés et examiné 22 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant rétablissement d'un régime provisoire pour le secteur minier en matière de droits d'enregistrement. > [Voir communiqué détaillé « Baisse des droits d'enregistrement secteur minier »](#).

2. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le RSMA-NC, organisme de formation du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, pour dispenser des formations pour les différents niveaux suivants : agent de service de sécurité incendie – (SSIAP 1), chef d'équipe de service de sécurité incendie – (SSIAP 2) et chef de service de sécurité incendie – (SSIAP 3)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a précisé le montant de la prestation indemnitaire servie aux volontaires du service civique universel de l'Etat et précisant les modalités de son versement. D'un montant de 12 761 francs brut, elle sera versée mensuellement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les budgets primitifs 2017 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (Nouméa et agences) et de l'aéroport international de Nouméa - La Tontouta. Le budget primitif 2017 de la chambre de commerce et d'industrie (Nouméa et agences) est arrêté en recettes nettes à la somme de 2 062 421 500 F et en dépenses nettes à la somme de 2 078 310 000 francs faisant apparaître un résultat global déficitaire de 15 888 500 F. Le budget primitif 2017 de l'aéroport international

de Nouméa – la Tontouta, géré en concession par la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, est arrêté en recettes nettes à la somme de 3 020 930 800 francs et en dépenses nettes à la somme de 2 874 516 000 francs faisant apparaître un résultat global excédentaire de 146 414 800 francs. Le budget primitif 2017 consolidé de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie est arrêté en recettes à la somme de 4 870 798 300 francs et en dépenses nettes à la somme de 4 740 272 000 francs faisant apparaître un résultat global excédentaire de 130 526 300 francs.

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Madame Matcha Iboudghacem en qualité de directrice des affaires juridiques de la Nouvelle-Calédonie (DAJ).

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

La délibération n° 176 du 19 octobre 2016 détermine la liste des produits ou prestations de services dont les prix peuvent faire l'objet de règles de fixation particulières de prix. Dans ce cadre, les prestations de crèche et de garde d'enfants sont placées sous le régime de la liberté contrôlée des prix, qui nécessite l'accord préalable du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour toute demande de revalorisation tarifaire.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « 1,2,3... bébés » (d'environ 14 à 20 % selon les prestations).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « Atout Bout'Chou » (d'environ 2,3 % selon les prestations).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « Pomme d'api » (environ 11%).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « Lou pitchoun » (environ 9,5 %).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « Les crapouilles » (environ 10,3% selon les prestations).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « Comme une girafe » (environ 3,2 %).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « Les Bisounours » (4%).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « La ribambelle » (environ 14,8 %).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la revalorisation des tarifs de la garderie « Oboulaba » (entre 1,9 et 2,7 % selon les prestations).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC). Le compte administratif 2015 de l'institut pour le développement des compétences est arrêté en recettes à la somme de 681 241 740 francs et en dépenses à la somme de 701 511 758 francs faisant apparaître un résultat déficitaire de 20 270 018 francs. Le gouvernement projette de créer un GIP reprenant l'essentiel des missions de l'IDCNC pour relancer une dynamique économique entre les entreprises, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces, dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. Les objectifs et les moyens de ce nouvel établissement sont à l'étude.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini les modalités de prise en charge financière des stagiaires dans le cadre des parcours individualisés de formation professionnelle continue agréés par la Nouvelle-Calédonie. Les frais de formation peuvent être pris en charge par la Nouvelle-Calédonie soit directement dans le cadre d'une convention de formation professionnelle continue passée avec l'organisme de formation, soit par remboursement au stagiaire, sur présentation du contrat individuel de formation signé avec l'organisme de formation et au vu des factures acquittées. Un barème de l'indemnité mensuelle forfaitaire a également été fixé, en pourcentage du salaire minimum garanti (SMG), de 65 à 100 %.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition du dossier de candidature à un parcours individualisé de formation professionnelle continue agréé par la Nouvelle-Calédonie.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2016 (CMDNC). Le budget global 2016 du conservatoire de musique et de danse est arrêté à la somme de 875 407 419 francs dont 744 253 821 francs pour la section de fonctionnement et 131 153 598 francs pour la section d'investissement. La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 91 472 288 francs.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 1er trimestre 2017 à 64 612 000 francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré la société AMBI ENERGY de la taxe générale à l'importation (T.G.I.) pour l'installation de kits photovoltaïques 2560Wc sur la commune de Kaala Gomen (opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale), chez trois particuliers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de contrat de financement de la caisse des dépôts et consignations (CDC) et habilité le président du gouvernement à signer ces documents. Les projets de contrats de financement de la caisse des dépôts et consignations (CDC) se déclinent comme suit :
 - financement de l'opération d'investissements en infrastructures de transport (réhabilitation, aménagement et sécurisation du réseau routier territorial tranche 2) en Nouvelle-Calédonie pour un montant de 3 424 106 €, soit 408 604 534 francs,
 - financement des opérations PSPL Bâtiments publics 2016 concernant la rénovation des lycées et la construction de bâtiments publics en Nouvelle-Calédonie pour un montant de 4 269 464 €, soit 509 482 577 francs.

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Alizé (Locavia Nouméa) à compter du 1er janvier 2017 pour une période de 3 ans.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des redevances des occupations domaniales sur l'aérodrome de Nouméa-Magenta. L'augmentation sera effective au 1er janvier 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2010-4993/GNC du 21 décembre 2010 fixant les conditions d'établissement et de perception des redevances d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers sur l'aérodrome de Nouméa-Magenta. L'augmentation sera effective au 1er janvier 2017.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours externe pour le recrutement de deux ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne de l'aviation civile (IESSA), afin de remplacer progressivement les IESSA du cadre État par des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie, à l'issue de leur détachement. Les lauréats de ce concours seront soumis à une formation initiale de trois ans à l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) avant d'être en mesure de prendre leurs fonctions à la fin de l'année 2020. Le coût de cette opération s'élève à 17,9 millions de francs, échelonné sur trois ans. La date de clôture des inscriptions est fixée au 16 février 2017. L'ouverture du concours est fixée le 4 avril 2017.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2015 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC). Le compte administratif 2015 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie est arrêté en recettes à la somme de 275 679 173 francs et en dépenses à la somme de 298 127 835 francs faisant apparaître un résultat déficitaire de 22 448 662 francs. Le résultat cumulé s'établit au 31 décembre 2015 à la somme de 67 184 148 francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de M. Jean-Luc Giese en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de Wani à Houaïlou).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'Institut Pasteur de la Nouvelle-Calédonie au titre des exercices 2015-2016 (IPNC).

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Suite aux modifications de l'organisation du fonctionnement du Centre Santé et Voyages (CSV), le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la nouvelle liste des médecins et infirmières pouvant effectuer des vacations au sein du CSV. Sept médecins et quatre

infirmières sont désignés. Les trois médecins libéraux percevront une indemnité dont la prise en charge financière sera imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du jury du diplôme professionnel d'aide-soignant - promotion 2016-2017. Les élèves aides-soignants de la promotion 2016-2017 ont débuté leur formation à l'IFPSS-NC le 14 mars 2006. La délivrance du diplôme reste subordonnée à la validation de modules de formation et de stages obligatoires liés à l'exercice du métier. Le jury est composé du directeur de la DASS, de l'IFPSS-NC, d'un infirmier cadre de santé ou enseignant permanent à l'IFPSS-NC, d'un infirmier cadre de santé ou en exercice, d'un aide-soignant en exercice et d'un représentant de la direction d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des aides-soignants.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la gérance d'une pharmacie mutualiste sur la commune de Pouembout par Mme Caroline Dewaele, qui répond aux exigences du code de la santé publique applicable relatif au droit d'exercer la pharmacie en Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les agents de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie et des préleveurs pour procéder aux enquêtes et contrôles nécessaires à la lutte contre le dopage en Nouvelle-Calédonie.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du pacifique (CREIPAC). Leurs entrées en vigueur est fixée au 1er janvier 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention déléguant à l'ORIAS l'instruction des demandes d'immatriculation et la tenue du registre des intermédiaires d'assurance.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorable sur une demande de visa de long séjour, 3 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et trois avis favorables sur des demandes de cartes de résidents permanents. Il a également émis 13 avis favorables sur des autorisations de travail dont 5 concernent les projets miniers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable relatif à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie (M. Christian Pethieu).